

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 22 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles

NOR : SSAA1730936A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles : Mme Lafarge-Villain, inspectrice de l'éducation nationale, en remplacement de Mme Faure-Fillastre.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 novembre 2017.

Pour la secrétaire d'État aux personnes handicapées :
La cheffe de service,
adjointe au directeur général de la cohésion sociale,
C. MICHEL